

**FORMULAIRE DE DEMANDE PREALABLE
DE BOURSE AU PERMIS**

Conditions d'attribution de la bourse au permis d'un montant de 400 € (selon délibération) :

- Résider à Villecresnes
- Avoir entre 18 et 20 ans à la date d'inscription à l'auto-école et à la date de la demande
- Être en cours de formation au permis
- Justifier de sa réussite au code de la route
- Avoir effectué 5h de conduite
- Avoir effectué 35h de travaux d'intérêt public au sein de la Mairie de Villecresnes dans les 6 mois suivant la date de dépôt de la demande

Liste des pièces justificatives à fournir impérativement (tout dossier incomplet sera retourné) :

- Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport)
- Justificatif de domicile (électricité, eau, téléphone ...)
- Attestation d'hébergement si domicilié chez les parents + justificatif de domicile
- RIB du bénéficiaire
- Attestation de responsabilité civile
- Attestation de réussite au code la route et de réalisation de 5h de conduite fournie par l'auto-école.
- Attestation de réalisation des 35h de travaux d'intérêt public (à fournir après accord de la demande)

Etat-civil :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Téléphone :

Email :@.....

A déposer ou retourner par mail :

Service Jeunesse, Sports et Vie Associative
Manoir de Beaumont – 1er étage
9 rue de l’Eglise
94440 Villecresnes
01.45.10.39.42
smjs@villecresnes.fr

Date de la demande .../.../..... Signature du bénéficiaire	Date de réception de la demande .../.../..... Signature du service	Date d’accord préalable .../.../..... Le Maire, Conseiller Départemental Patrick FARCY
--	--	--